Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Hiver 2026

AP 2030+ : sans protection phytosanitaire efficace, pas de sécurité alimentaire

La politique agricole PA 2030+ entend renforcer la sécurité alimentaire et l'utilisation efficace des ressources. La Confédération verse des aides aux agriculteurs pour qu'ils renoncent à des produits phytosanitaires dans la culture de la betterave sucrière. Dans le même temps, le secteur sucrier oriente ses primes vers des récoltes plus productives. Ces incitations contradictoires montrent l'incohérence d'une telle approche. Le groupe d'industrie Agrar réclame donc des objectifs accompagnés de résultats mesurables, une ouverture technologique et une protection efficace des cultures.

Avec la PA 2030+, le Conseil fédéral entend renforcer la sécurité alimentaire, favoriser la création de richesse et assurer une utilisation plus efficace des ressources. Doivent y contribuer une marge de manœuvre élargie pour les exploitants, une réduction des charges administratives ainsi que des paiements directs axés sur les résultats. Cet objectif exige une approche globale : les performances environnementales, le rendement, la qualité et la rentabilité doivent être évalués conjointement. Or, c'est bien ce qui fait aujourd'hui défaut. Avec la trajectoire de réduction prévue par l'initiative parlementaire 19.475, le Parlement a décidé en 2021 de réduire de moitié d'ici 2027 les risques liés aux produits phytosanitaires pour les cours d'eau et les nappes phréatiques. La mise en œuvre de l'initiative a surtout récompensé les restrictions et les renoncements tandis que les solutions de rechange efficaces pour la protection des cultures font encore défaut à ce jour.

A l'exemple des betteraves sucrières, ce qui compte, c'est la récolte exploitable

Dans le cas des betteraves sucrières, le conflit d'objectifs est particulièrement patent tout au long de la chaîne de valeur. L'État fédéral verse des primes aux producteurs lorsqu'ils renoncent à l'utilisation de certains produits phytosanitaires alors que, de son côté, le secteur sucrier verse des primes aux producteurs pour des cultures saines avec une bonne teneur en sucre. Sans protection phytosanitaire efficace, ces exigences élevées sont difficiles à satisfaire : les maladies et les ravageurs réduisent considérablement le rendement des betteraves et la production de sucre. On voit donc la Confédération et le secteur sucrier mettre en place des incitations contradictoires pour une même culture. Dans une culture sans pesticides, le rendement en sucre est inférieur d'environ 15 %. Pour obtenir la même quantité de sucre, il faut donc davantage de surfaces cultivées et plus d'énergie pour le transport et la transformation. La consommation de ressources augmente par tonne de sucre. Globalement, diminuer la protection phytosanitaire dans les champs ne permet pas d'économiser des ressources, mais déplace la consommation dans la chaîne de traitement.

Groupe d'industrie Agrar : mesurons la durabilité à l'aune des résultats !

La politique agricole a pour mission de promouvoir la durabilité au sens large, en matière de rendement, de qualité, d'impact environnemental et d'efficience des ressources, plutôt que de privilégier telle ou telle technique de production. Renoncer aux produits phytosanitaires n'est pas un critère de durabilité. Ce qui est déterminant, c'est le produit de la récolte obtenu par rapport à l'ensemble des ressources utilisées.

Pour être en mesure de produire suffisamment d'aliments d'origine végétale destinés à l'alimentation humaine directe, il faut des concepts de protection culturale efficaces. Cela comprend la mise en œuvre d'une protection phytosanitaire performante. A cette fin, trois éléments sont nécessaires :

1. Des procédures d'autorisation simplifiées et accélérées de manière ciblée, plutôt qu'un état de dépendance permanente à l'égard des autorisations d'urgence pour combler les lacunes en matière de protection phytosanitaire.
2. Une approche coordonnée d'évaluation des risques par les autorités compétentes (OFAG, OFCV, OFEV et SECO), en vue de renforcer la stratégie de « protection des cultures ».
3. La prise en compte de toutes les options et procédures susceptibles d'améliorer l'efficacité et la résilience de la production alimentaire.

La question centrale est donc la suivante : **comment la Suisse peut-elle produire durablement et en suffisance des denrées alimentaires de haute qualité ?** C'est précisément sur ce point que la population attend une réponse du secteur agricole – surtout en période de crise, ainsi que l'a révélé le dernier sondage Univox réalisé pour le compte de l'OFAG à la mi-novembre.

Dossiers parlementaires

26.3515 Mo. CER-N. Protéger durablement la culture de la betterave sucrière
Au Conseil des États, le 14 décembre 2026

Recommandation : adopter la motion

Justification : Cette motion de la CER-N demande un renforcement ciblé de la recherche agronomique en faveur de la betterave sucrière. Elle préconise des projets axés sur la pratique en matière de surveillance, d'évaluation des variétés et des solutions durables de protection végétale, une augmentation des moyens alloués à la recherche appliquée chez Agroscope ainsi qu'un soutien de longue durée au Centre betteravier suisse. Le Conseil national a voté la motion le 8 juin 2026 et la majorité de la CER-E recommande son adoption.

La betterave sucrière illustre parfaitement les défis qu'affronte l'agriculture en matière de protection des cultures. La cercosporiose, les charançons et les maladies transmises par les cicadelles se propagent sur tout le Plateau suisse. Désormais les cicadelles et les agents pathogènes qu'elles transmettent s'attaquent également aux pommes de terre et aux légumes. La motion en identifie les causes : changement climatique, suppression de produits phytosanitaires efficaces, restrictions liées à la politique agricole. La recherche sur la betterave sucrière est donc au service de l'ensemble des grandes cultures.

Le Conseil fédéral rejette la motion, arguant que les bases légales existent, que l'OFAG finance le service spécialisé à hauteur d'environ 60 000 francs par an et que la branche devrait assumer ses responsabilités. Mais ces arguments sont peu convaincants, car les bases légales ne constituent pas des moyens, diverses substances actives sont retirées du marché suite à des décisions réglementaires, et l'engorgement des procédures d'homologation, avec environ 500 demandes en attente, empêche l'arrivée de produits de remplacement. La filière n'est pas en mesure de combler seule ces lacunes de la protection végétale. La stratégie « Protection des cultures 2035 » fixe des objectifs. La motion débloque les fonds nécessaires pour les atteindre au profit de la betterave sucrière.

La betterave sucrière est considérée comme étant fortement subventionnée. Or, la motion ne réclame pas un soutien au marché, mais un appui à la recherche. La culture sans pesticides montre à quel point cette recherche est nécessaire : sur les champs sans produits phytosanitaires, le rendement en sucre est en effet inférieur d'environ 15 %. En l'absence de variétés résistantes et de stratégies de protection efficaces, le rendement de toute la culture diminue et du même coup le taux d'autosuffisance en sucre. Si ce taux tombe en dessous de 50 %, le calcul du « *swissness* » change. Les transformateurs sont alors autorisés à utiliser nettement moins de sucre suisse tout en continuant de vendre leurs produits sous la croix suisse. Pour la betterave suisse, le marché national se contracte.

La Constitution fédérale exige une production alimentaire efficace ménageant les ressources. Pour parvenir à ce résultat en ce qui concerne la betterave sucrière, il faut protéger efficacement cette culture. La motion garantit le financement de la recherche nécessaire à cet effet.

Le **groupe d'industrie Agrar** réunit des spécialistes du domaine de l'autorisation et de la commercialisation de produits phytosanitaires travaillant pour les entreprises BASF, Bayer, Leu+Gygax, Omya, Stähler et Syngenta. Dans le domaine des produits phytosanitaires, il œuvre pour des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.